

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Dans le cadre d'une demande d'admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année des études de santé

Date limite de dépôt de dossier : 15 mars 2023 (cachet de la poste faisant foi)

Je soussigné(e) [Nom Prénom]

Atteste sur l'honneur :

ne m'être JAMAIS inscrit(e) en première année d'un cursus santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, PACES ou PCEM1 ou PCEP1)

m'être déjà inscrit(e) :

- | | | | |
|--|---|---------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> en PACES | → | <input type="checkbox"/> 1 fois | <input type="checkbox"/> 2 fois ou plus |
| <input type="checkbox"/> au concours de 1ère année médecine (PCEM1) | → | <input type="checkbox"/> 1 fois | <input type="checkbox"/> 2 fois ou plus |
| <input type="checkbox"/> au concours de 1ère année pharmacie (PCEP1) | → | <input type="checkbox"/> 1 fois | <input type="checkbox"/> 2 fois ou plus |

Et candidater UNIQUEMENT pour l'année universitaire 2023-2024 auprès d'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE, où je me présente pour : [cochez une seule case par ligne ; filière demandée]

- Médecine
 Pharmacie
 Odontologie
 Maïeutique

J'atteste également sur l'honneur :

Ne m'être JAMAIS présenté(e) à une admission directe jusqu'à ce jour

M'être DEJA présenté(e) à une admission direct quelle que soit la filière, l'année d'études et l'établissement demandé : [précisez la/les candidature(s) déjà effectuée(s)]

Année de présentation	Etablissement demandé	Filière demandée	Années d'études demandées
.....
.....
.....
.....

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait à le Signature obligatoire :